

COMMUNIQUE UNITAIRE APRES L'AUDIENCE AU MINISTERE SUR LE DOSSIER PES

Les organisations syndicales et association soussignées ont été reçues le mardi 23 février au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche par des membres du cabinet pour y porter les pétitions exigeant l'abrogation du décret instituant la Prime d'excellence scientifique (PES).

Les organisations syndicales et association ont rappelé les motifs de fond et de forme qui motivent l'opposition du milieu scientifique à cette individualisation des salaires, et leur demande d'ouvrir de véritables négociations sur la requalification de nos métiers, les rémunérations et les carrières.

Le ministère reconnaît que les mesures prises sont des réponses indemnitaires individualisées en lieu et place de réponses statutaires. Il s'ensuit qu'il n'est pas question pour lui d'ouvrir des négociations sur la grille des salaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le ministère n'entend donc aucunement procéder à une modification des textes réglementaires qui concernent la PES. Le ministère ne tient aucun compte de l'opposition des instances scientifiques des EPST, des refus de percevoir la PES de la part de certains chercheurs et de la pétition «**Pour une amélioration des salaires et des carrières, contre la Prime dite d'excellence Scientifique**». Son seul souci est qu'un nombre important de chercheurs reçoive la prime d'ici juin, afin de pouvoir acter dans les faits le système mis en place.

Le ministère a conclu l'entrevue en annonçant la mise en place d'une prime d'intéressement collectif sur une fraction des reliquats de financements des projets de recherches sur contrat type ANR et Europe, au sujet de laquelle aucune des organisations syndicales n'a été consultée.

Les organisations syndicales et association de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Dénoncent le refus de ministère de revoir une politique de primes par ailleurs jamais négociée, et la mise en place d'une prime d'intéressement collectif sur les contrats de recherche qui n'est qu'un avatar supplémentaire dans l'individualisation des salaires
- Appellent les personnels à continuer à exiger le retrait du décret sur la PES et une refonte des grilles de salaires reconnaissant les qualifications, améliorant les déroulements de carrières dans les organismes de recherche et les universités
- Soutiennent les collègues qui ont refusé de recevoir la PES

Signez la pétition : <http://www.petition-pes.fr/?petition=2>

FSU (SNCS, SNESUP, SNASUB)
SGEN-CFDT Recherche ESPT
SUD-Recherche-EPST
UNSA (SNPTES)
CGT (SNTRS, FERC-Sup, INRA)
SLU

Information relayée par



contact@sud-recherche.org
<http://www.sud-recherche.org/>